

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/08/2016

Présents : 13

Maryse Duval, Ginette Vasse, Denis Decaux, Alain Goubert, Michel Lahaye, Philippe Duval, Christine Dieutre, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Desseaux, François Durieu, Séverine Ricius.

Absents/excusés : 02

Antonio Navarro (qui a donné pouvoir à Michel Lahaye), Etienne Lurois (qui a donné pouvoir à Charles-Henri Ricard).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Ginette Vasse

Le compte rendu du conseil municipal du 10 août 2016 a été lu et approuvé.



### DÉLIBÉRATION du 06/09/2016 - N°48

#### VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est proposé d'augmenter les taux des taxes communales de 28.28% permettant d'avoir des recettes à hauteur de 157 356€

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.282884 soit :*

•	Taxe d'habitation :	18.69 %
•	Taxe foncier bâti :	13.82 %
•	Taxe foncier non bâti :	35.43 %
•	CFE :	21.68 %



### DÉLIBÉRATION du 06/09/2016 - N°49

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NEUFCHATELOIS MODIFICATION DES STATUTS

Madame le maire présente la demande de la communauté de commune du pays neufchâtelois concernant la modification de ses statuts. Cette modification concerne une action en faveur des Accueil de loisirs sans hébergement.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 26 juillet 2016 approuvant à l'unanimité des membres présents, la modification de ses statuts tels que présentés ici (voir feuilles jointes : Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois « proposition de statuts »).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.*



### DÉLIBÉRATION du 06/09/2016 - N°50

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NEUFCHATELOIS  
REPRÉSENTATIVITÉ DES COMMUNES AU SEIN DU FUTUR CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que lors du dernier Conseil Communautaire du 26 juillet 2016, il a été sujet des possibilités de représentativité des communes membres dans le nouveau Conseil Communautaire, et ce, conformément aux directives de l'Etat.

Le tableau suivant présente la répartition définie par le droit commun ainsi que celle du seul accord local possible dans le cas de la fusion-intégration

	Communes	Droit Commun	Accord local
Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois	NEUFCHATEL EN BRAY	11	9
	MESNIERES EN BRAY	2	2
	BULLY	2	1
	SAINT SAIRE	1	1
	NEUVILLE FERRIERES	1	1
	CALLENGEVILLE	1	1
	QUIEVRECOURT	1	1
	ESCLAVELLES	1	1
	MASSY	1	1
	NESLE HODENG	1	1
	BOUELLES	1	1
	SAINT MARTIN L'HORTIER	1	1
	FRESLES	1	1
	MENONVAL	1	1
	SAINT GERMAIN SUR EAULNE	1	1
	SAINTE BEUVE EN RIVIERE	1	1
	FLAMETS FRETILS	1	1
Droit commun : 35 membres sur un total de 68	GRAVAL	1	1
	LUCY	1	1
	FESQUES	1	1
	AUVILLIERS	1	1
	VATIERVILLE	1	1
	MORTEMER	1	1
	Total	35	32
Accord local : 32 membres sur un total de 62			

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, approuve l'accord local du nouveau tableau de représentativité des communes membres dans le nouveau Conseil Communautaire, tel que présenté ci-dessus.*

**2<sup>ème</sup> AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu par la chambre régionale des comptes ayant pour objet l'avis sur le budget rectifié par le conseil municipal lors de la séance du 10 août 2016 : la chambre estime suffisantes les mesures de redressement adoptées par le conseil municipal.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- SIVOS - Rentrée des classes
  - Mme Hélène Héry a débuté le 1<sup>er</sup> septembre en contrat CAE aidé à 80 %
  - Visite des logements communaux réalisée avec plusieurs conseillers municipaux.
- Un courrier va être envoyé aux locataires afin de les prévenir de la visite

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

- Logement du presbytère : il pourrait être demandé l'aide des habitants pour remettre en état l'appartement du 1<sup>er</sup> étage avant de le proposer à la location
- Demandes de plusieurs habitants concernant les nuisances sonores infligées par le voisinage : aboiement des chiens, tonte, tronçonneuse, en dehors des heures permises ...
- Défibrillateur : la réparation atteint presque le prix d'achat d'un appareil neuf. L'achat d'un défibrillateur étant un investissement, il est impossible pour la commune de faire cet achat cette année.
- Etat des lieux écrit de la salle des loisirs sera réalisé avant et après les locations
- Nettoyage de la mousse sur les trottoirs autour de la salle des fêtes
- Date du repas des anciens : le 9 octobre 2016
- Montage d'un bâtiment mobile d'élevage : les services compétents ont été avertis
- Broyage des talus fin septembre/début octobre 2016
- Signalement aux services concernés d'une personne en grande difficulté ....
- Réparer la barrière cassée de la réserve d'eau
- Epave de voiture gênant la circulation route de la sablière



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

<u>Le Maire, Maryse Duval</u>	<u>Fabienne Dessaux</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<del><u>Antonio Navarro</u> (qui a donné pouvoir à Michel Lahaye)</del>	<u>François Durieu</u>
<u>Denis Decaux</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>
<u>Charles-Henri Ricard</u>	<del><u>Etienne Lurois</u> (qui a donné pouvoir à Charles-Henri Ricard)</del>	<u>Joël Donne</u>